



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 24 Septembre 2026 -

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 33

Membres présents : 31

**Absents avec
procuration : 2**

**Absents sans
procuration :**

Votants : 33

Date de convocation : 18/09/2026

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 25/09/2026

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Malika BENSOUICI, Philippe STREMLER, Magalie GRANDSIMON, Xavier BERLUTEAU, Martine DESJARDINS, Didier ZERBIB, Michèle BENESSE, Cédric LACASSAGNE, Si Tat HOANG, Fabio VITULLI, Jérôme SICARDON, Marie-Ange KOFFEL, Françoise BARRERE, Sonia BEC, Sébastien LATT, Sylvie CASSAING, Philippe REGAL, Elodie RICHARD, Souria BELHANDOUZ, Jean-Paul JOHEL, Jeannine MIROUZE, Florian CELIE, Alain D'ORSO, Gilles DURET, Clara JACKIEWICZ, Vicky VALLIER, Julien LAUSSU, Cynthia GONZALEZ, Christian CUQ, Guy DELRIEU.

Excusés avec

procurations : Morgane CARRA à Malika BENSOUICI, Hantavola SISTAC à Jeannine MIROUZE

Absents sans procuration : /

Secrétaire : Magalie GRANDSIMON

N° DEL/2026-6-3

**Approbation du
règlement intérieur et
des études, du projet
pédagogique et de la
charte éthique du
Conservatoire à
Rayonnement
Intercommunal (CRI)**

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu le Code de l'éducation relatif aux établissements d'enseignement public spécialisé de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

Considérant que le règlement intérieur et le règlement des études du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal Axe Sud font l'objet d'une mise à jour, réalisée de manière concertée entre les personnels du CRI Axe Sud et les élus du comité de suivi.

Pour le projet pédagogique, les professeurs du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal Axe Sud ont engagé une révision afin de mieux prendre en compte la diversité des profils et des besoins des élèves. Dans ce cadre, un parcours pédagogique adapté est désormais proposé aux élèves en situation de handicap ou présentant des besoins spécifiques. Élaboré en concertation avec l'élève, ses parents et le référent handicap il permet d'aménager le parcours pédagogique en fonction des besoins de chacun et de favoriser la poursuite de la formation au sein du CRI Axe Sud.

La charte éthique est quant à elle un document qui définit les valeurs, les règles de conduite et les engagements moraux de tous les acteurs.

Ces documents actualisés ont été validés par le comité de suivi le 28 mai 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

D'approuver le Règlement Intérieur et des Etudes, le projet pédagogique, et la charte éthique du conservatoire à rayonnement intercommunal Axe Sud annexés à la délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.

Secrétaire de séance

Magalie GRANDSIMON

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

